

## **Déclaration FO Airbus SAS - CSE-E du 30 avril 2024**

### **Consultation sur la cessation d'activité AiBT**

La direction d'Airbus Beluga Transport annonçait le 27 janvier 2025 à l'ensemble de ses salariés un projet de cessation d'activité de la société suite à des difficultés industrielles et techniques, opérationnelles, économiques et financières depuis sa création et ses conséquences sur l'emploi au travers d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Dès lors, notre organisation syndicale **FO** prenait acte de cette décision et demandait à ce qu'un cabinet d'expertise soit mandaté afin de procéder à un examen précis de la situation de l'entreprise et évaluer le bien fondé de cette cessation d'activité.

Depuis de nombreuses semaines, nos élu(e)s **FO** ont pris leurs responsabilités en portant à la table des négociations toutes les inquiétudes des salariés et en défendant les meilleures des protections possibles pour tous.

C'est dans cet objectif que **FO** a souhaité, dès le mois de janvier 2025, s'engager résolument dans ces négociations en vue d'aboutir à un projet d'accord collectif qui apporte des garanties à l'ensemble des salariés d'Airbus Beluga Transport et, notamment, sur les dispositions sociales d'accompagnement prévues dans ce Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), les conditions de départs volontaires incluant des mesures incitatives, les conditions de maintien de la rémunération et des primes associées mais également l'ensemble des mesures visant à permettre une mise à niveau des compétences au travers de différents plans de formations et des financements associés.

S'agissant des personnels navigants, nous tenons à leur apporter tout notre soutien et pensons pouvoir compter sur le plein engagement de la direction du groupe Airbus afin de trouver des solutions pérennes de reclassements, et ce, très rapidement.

Au travers des dispositions sociales de ce Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), **FO** considère que l'accord signé le 26 mars 2025 crée les conditions pour écarter tout risque de licenciements contraints au sein d'Airbus Beluga Transport. C'était notre ligne rouge et nous serons vigilants à ce que cette ligne ne soit pas franchie !

En conséquence de quoi, en attendant la réalisation du « zéro licenciement contraint » et même si, à ce jour, plus de la moitié des salariés concernés ont trouvé une solution, les élu(e)s **FO** émettront un avis d'abstention sur le projet de cessation d'activité d'Airbus Beluga Transport.